

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 20 mai 2026

Les trafiquants ne sont pas passés entre les mailles du filet en ce jeudi de l'Ascension sur l'A1

Les douaniers de la brigade de surveillance intérieure de Nogent-Sur-Oise n'ont pas baissé la garde ce jeudi 14 mai en fin de soirée sur l'A1 et ont ciblé aux fins de contrôle un banal véhicule immatriculé en plaque néerlandaise.

Les deux passagers qui affirment n'avoir rien à déclarer sont confondus après la fouille minutieuse du véhicule qui renferme, dans un sac de voyage logé au fond du coffre, 50 sachets d'une poudre blanche.

Après réalisation du test requis, il s'avère que la poudre est de la kétamine, substance utilisée à l'origine comme anesthésique vétérinaire et humain mais qui est détournée de son usage médical pour être consommée à des fins récréatives.

Entrant dans la catégorie des hallucinogènes, elle fait l'objet d'un trafic en forte progression en France comme dans d'autres Etats européens. Au mois de janvier dernier, c'est sur le port de Calais dans un camion à destination du Royaume-Uni que les douaniers français avaient découvert 60 kilos de cette même poudre.

La valeur de la drogue saisie ce 14 mai s'élève à plus de 540 000 €.

Les deux ressortissants néerlandais ont été remis à la brigade de recherche de la gendarmerie de Senlis.

Jugés ce mercredi 19/05 au tribunal judiciaire de Senlis, ils ont été condamnés à 2 ans d'emprisonnement ferme et au paiement solidaire d'une amende douanière de 100 000 €

En 2025, la douane française a saisi 2,13 tonnes de kétamine, soit plus 342 % par rapport à 2024.

Contacts:

Jean-Christophe Delestrées – Directeur régional des douanes d'Amiens – Tél : 07 84 00 32 87

Anne Ladure – Correspondante com' - Direction régionale des douanes d'Amiens – Tél : 06 64 58 72 73

